

Von: newsletter.jurinfo@ipi.ch
Gesendet: Freitag, 20. Januar 2006 16:39
Betreff: Newsletter No 1/2006 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 1/2006 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Poursuite de la procédure en cas d'inobservation du délai pour produire le document de priorité: changement de pratique
2. Premier volet de la révision de la loi sur les brevets adopté par le Parlement
3. Directives relatives à l'examen quant au fond des demandes de brevet nationales
4. L'Accord de libre-échange entre l'AELE et la Corée du Sud a été signé
5. Négociations commerciales mondiales – Cycle de Doha: 6e Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, Chine, décembre 2005
6. Indications géographiques : Présentation des informations
7. La protection des indications de provenance suisses: Manuel pour les représentations suisses à l'étranger

1. Poursuite de la procédure en cas d'inobservation du délai pour produire le document de priorité: changement de pratique

L'Institut change sa pratique concernant la poursuite de la procédure en cas d'inobservation des délais pour revendiquer une priorité au sens de la Convention de Paris ou une priorité découlant d'une exposition (art. 41 al. 4 let. b LPM). Le déposant a dorénavant la possibilité de requérir la poursuite de la procédure en cas d'inobservation du délai pour produire le document de priorité. Vous trouverez des précisions au sujet de ce changement de pratique dans la Newsletter Marques du 21 décembre 2005 :

<http://www.ige.ch/pool4s/nl1.shtm>.

2. Premier volet de la révision de la loi sur les brevets adopté par le Parlement

Lors de sa séance du 15 décembre 2005

(http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4710/213576/d_n_4710_213576_213683.htm), le Conseil national en tant que Second Conseil a adopté les arrêtés fédéraux concernant l'approbation de deux traités visant la réforme du système du brevet européen (l'Acte de révision de la Convention sur le brevet européen et l'Accord facultatif sur les langues). Le délai référendaire court à partir du 16 décembre 2005, date du vote final sur cet objet au Conseil des Etats

(http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/s/4710/214276/d_s_4710_214276_214340.htm?DisplayTextOid=214341) et au Conseil national

(http://www.parlament.ch/ab/frameset/d/n/4710/214284/d_n_4710_214284_214509.htm).

3. Directives relatives à l'examen quant au fond des demandes de brevet nationales

L'Institut a procédé à une révision substantielle de ses directives pour l'examen quant au fond des demandes de brevet nationales. Entrées en vigueur le 1er janvier 2006, les nouvelles directives s'appliquent à toutes les demandes de brevet pendantes. Directives : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j100.shtm#a02>.

4. L'Accord de libre-échange entre l'AELE et la Corée du Sud a été signé

Le conseiller fédéral Joseph Deiss et ses homologues de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la République de Corée ont signé, le 15 décembre 2005 à Hong Kong, un accord de libre-échange (<http://www.ige.ch/F/jurinfo/documents/j110703f.pdf>) global entre l'AELE et la Corée du Sud qui entrera probablement en vigueur le 1er juillet 2006 après les ratifications nécessaires.

5. Négociations commerciales mondiales – Cycle de Doha: 6e Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong, Chine, décembre 2005

Compte rendu de l'issue de la 6e Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Hong Kong, Chine, du 13 au 18 décembre 2005, et brève appréciation du déroulement de la conférence et de la déclaration ministérielle sous l'angle de la propriété intellectuelle et de l'Accord sur les ADPIC : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110113.shtm>.

Sur la question des indications géographiques, la situation est la suivante :
<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110110.shtm#a01>.

6. Indications géographiques : Présentation des informations

Le site 'indications géographiques' a été réorganisé et complété de manière à aborder tous les aspects de la protection des indications géographiques :

- La page <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j104.shtm> présente désormais les principes de la protection des indications géographiques aux niveaux national et international, ainsi que l'aspect contrefaçon et piraterie qui leur est lié;
- Quant aux développements réalisés dans le cadre de l'OMC, ils figurent de manière détaillée sous <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110110.shtm>.

7. La protection des indications de provenance suisses: Manuel pour les représentations suisses à l'étranger

Manuel du 22 septembre 2005 : <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j10701.shtm>.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).